

PROCÈS-VERBAL DES TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, CHAMBRE 231

le 9 juin 1936.

Le Comité permanent sur les Privilèges et Elections chargé de s'enquérir sur la situation du Président de la Chambre des communes entre la dissolution des chambres et la réunion du nouveau Parlement et sur les questions se rattachant au personnel de la Chambre des communes, se réunit à 11 heures, sous la présidence effective de M. E. R. E. Chevrier.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous rappelons la réunion à l'ordre. Je vous remercie sincèrement du grand honneur que vous me faites en me demandant de présider ce très important Comité. J'espère que notre travail s'accomplira rapidement et portera des fruits. Je demanderai au greffier de nous donner lecture de la Motion de renvoi.

(Le greffier lit):—

Il est ordonné, — Que le Comité permanent des Privilèges et élections reçoive l'instruction d'examiner, étudier et rapporter les usages, coutumes et pratiques relatifs à la situation d'Orateur de la Chambre des communes durant la période de temps qui peut s'écouler entre toute dissolution de la Chambre des communes et la réunion d'un nouveau Parlement, et, en particulier, les droits, prérogatives, privilèges, juridiction et fonctions exercées d'ordinaire et d'habitude par l'Orateur dans de semblables circonstances durant les précédentes années au Canada;

Et aussi la situation des greffiers, officiers, messagers ou autres personnes attachés à la Chambre des communes, faisant la distinction, parmi ces personnes, entre les employés permanents, les employés temporaires et ceux dont les fonctions sont d'un caractère sessionnel;

Et la procédure convenable et équitable à suivre pour garder ou destituer ces fonctionnaires;

Et que le Comité ait l'autorisation de faire imprimer au jour le jour les témoignages et les documents que le Comité peut ordonner pour le Comité et les membres de la Chambre.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

M. RYAN: Monsieur le Président, au début de la réunion, vous avez formulé l'espoir que ce Comité agirait de manière expéditive, et nous sommes tous, je crois, plus ou moins de cet avis. J'ignore de quelle manière nous pourrions mieux y réussir qu'en désignant un sous-comité de cinq aux fins de rédiger l'agenda. Je propose la nomination de ce Comité par le Président pour qu'il fasse rapport au Comité général, disons, mardi prochain, si tel est l'avis du Comité.

M. McNIVEN: Il me fait plaisir d'appuyer la proposition.

(Adopté).

Le PRÉSIDENT: Je suggère que le Comité se compose de MM. Beaubien, Factor, Ryan, Lawson et Hall.